

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST**

04-05-2020 PROCÈS-VERBAL, de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Dupuy, tenue ce quatre (4) mai de l'an deux mille vingt (2020), à vingt heures (20h00) sous la présidence du maire Monsieur Rémi Jean à laquelle sont présents les conseillers suivants (sous vidéoconférence) :

Ronald Lévesque, Michel Beaudette,
Denise Morin, Christian Mongrain Thériault,
Rémi Kelley, Josée Leclerc.

Étaient présents également, Mesdames Marie-Josée Céleste, directrice générale.

057-2020 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Rémi Kelley;
Appuyé par Denise Morin;
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Proposition adoptée

058-2020 **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AVRIL 2020**

Proposé par Michelle Beaudette;
Appuyé par Josée Leclerc;
Et résolu à l'unanimité

QUE les minutes du procès-verbal de la réunion ordinaire du 06 avril 2020 soient adoptées et signées telles que présentées.

Proposition adoptée

SUJET TRAITÉ

Présentation du plan de travail (année 2020)

Madame Céleste dépose au conseil son plan de travail pour l'année 2020 avec les échéanciers.

AFFAIRE EN DÉCOULANT

Reporté à la prochaine rencontre dû au COVID-19;

- Travaux de voirie

ADMINISTRATION ET FINANCE

059-2020

APPROBATION DE LA SOUMISSION DE L'ABAT-POUSSIÈRES POUR LA SAISON ESTIVALE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dupuy a reçu trois soumissions de prix pour l'abat-poussière pour la saison 2020;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par Ronald Lévesque;
Appuyé par Christian Mongrain Thériault;
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Dupuy accepte la soumission la plus basse à savoir : Sel Ice Cat inc. pour un coût de 0.3999\$ du litre livraison et épandage inclus pour la saison 2020.

Proposition adoptée

060-2020

ADMQ ADHÉSION MEMBRE 913.00\$ + TAXES

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion comme membre de l'Association des directeurs municipaux pour 2020 est de 913.00\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable à cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Josée Leclerc;
Appuyé par Michel Beaudette;
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité défraie l'adhésion à l'ADMQ pour l'année 2020 de la directrice générale, Marie-Josée Céleste membre de l'ADMQ au coût de 913.00\$;

Proposition adoptée

051-2018

RESSOURCES HUMAINES : EMBAUCHE

Il est proposé par Michel Beaudette;
Appuyé par Christian Mongrain Thériault;
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Dupuy affiche un poste à titre de journalier saisonnier pour un contrat du 18 mai au 15 novembre 2020;

QUE la Municipalité de Dupuy engage deux personnes à titre d'étudiants saisonniers pour un contrat variable (sur appel) de la période d'aujourd'hui au 5 juin inclusivement et par la suite un contrat fixe pour la période du 8 juin au 21 août 2020;

QUE la Municipalité de Dupuy engage un étudiant supplémentaire à partir du 8 juin au 21 août 2020;

Proposition adoptée

061-2020

COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des autorisations de paiement du mois d'Avril 2020 faites conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Michel Beaudette;
Appuyé par Rémi Kelley;
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des autorisations de paiement du mois d'Avril 2020 au montant de 88 136.52\$ soit approuvée et d'en autoriser le paiement.

Proposition adoptée.

APPUIS, CONTRATS ET MANDATS

062-2020

FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

CONSIÉDÉRANT QUE le Fonds de mise en valeur des lots intra municipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

CONSIÉDÉRANT QUE l'année de référence s'échelonne du 1er janvier au 31 décembre;

CONSIÉDÉRANT QU' il y a trois dates de dépôt de projet, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

CONSIÉDÉRANT QUE l'Association Multi-ressources La Dualco souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intra municipaux pour la réalisation des activités;

CONSIÉDÉRANT QUE Le premier paragraphe de l'article 14.3 A) du règlement relatif au Fonds de mise en valeur précise ce qui suit :

« L'aide annuelle octroyée par municipalité ne peut dépasser la somme de cinq mille dollars (5 000 \$). Chaque municipalité a la possibilité d'utiliser ce cinq mille dollars (5 000 \$) sur ses lots épars ou sur sa convention d'aménagement forestier, et ce, que la municipalité soit regroupée ou non. »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Ronald Lévesque;

Appuyé par Denise Morin;

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Dupuy ne déposera pas de projet au Fonds de mise en valeur en 2020. Conséquemment, elle autorise la MRC d'Abitibi-Ouest à allouer la somme de cinq mille dollars (5 000 \$) qui lui est disponible à l'Association Multi-ressources La Dualco pour la réalisation des activités admissibles prévues dans son projet déposé au Fonds de mise en valeur en 2020.

Proposition adoptée.

063-2020

DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS MADA

CONSIÉDÉRANT QUE la municipalité de Dupuy a à cœur le bien-être de ses citoyens et que la population se fait vieillissante;

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention d'une municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Christian Mongrain Thériault;
Appuyé par Josée Leclerc;
Et résolu à l'unanimité

DÉPOSE une demande afin de réaliser la démarche MADA et que celle-ci soit faite sous la coordination de la MRC d'Abitibi-Ouest afin de se joindre à la démarche territoriale.

QUE la Municipalité de Dupuy nomme Madame Denise Morin conseillère, comme étant la personne responsable du dossier « Aînés » .

Proposition adoptée.

064-2020

TECQ; PROGRAMMATION POUR REDDITION DE COMPTE 2014-2018 EXTENSIONNÉ SUR 2019

CONSIDÉRANT QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Michel Beaudette;
Appuyé par Denise Morin;
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux ainsi que les travaux réalisés à ce jour joint à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ACCESSIBILITÉ À INTERNET POUR TOUS LES CANADIENS.

CONSIDÉRANT QUE l'évolution des technologies numériques et le virage pris pour une utilisation accrue de ces technologies dans toutes les assises de la société;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé déjà à plusieurs reprises à régler les problèmes de connectivité internet, mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaires fiables, performants et abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre ;

CONSIDÉRANT QUE pour le développement et toutes les performances de l'Abitibi-Ouest, Internet haute vitesse est devenu une nécessité, voire même une urgence;

CONSIDÉRANT QU' une portion importante du territoire de la MRC et que 40% des citoyens ont un service internet haute vitesse sous les standards (50Mb/s et 10Mb/s) et qu'il s'agit là d'une fracture numérique majeure, privant les citoyens d'un service essentiel et ralentissant grandement le développement des entreprises de tous les secteurs (agroalimentaires, touristiques, forestières, manufacturières);

CONSIDÉRANT QUE les grands câblodistributeurs ont surtout travaillé à améliorer le service dans les noyaux plus densément peuplés parce que ce sont des secteurs plus rentables, et sachant que face à un service essentiel, il faut une intervention forte de l'État, non seulement sur le plan financier, mais aussi sur le plan de la vision requise sur la nécessité d'une couverture Internet pour 100% du territoire;

CONSIDÉRANT un décalage important entre le Canada rural et celui des villes, entre le Québec rural et le Québec urbain;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Christian Mongrain Thériault;
Appuyé par Josée Leclerc;
Et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER l'intervention du gouvernement fédéral pour que le CRTC déclare les services d'Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire comme services essentiels et qu'il y soit souscrit les énergies et les sommes requises très rapidement.

DE DEMANDER à Sébastien Lemire, député de L'Abitibi-Témiscamingue de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire pour le territoire de l'Abitibi-Ouest et plus globalement dans les régions mal desservies.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de déclarer les services d'Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire à titre de services publics obligatoires et que les services se déploient à un prix comparable dans toutes les régions du Québec

DOSSIERS SPÉCIAUX (pandémie COVID-19)

065-2020

ACHAT LEXAN POUR LE BUREAU ACCUEIL; AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la réouverture du bureau municipale suite au déconfinement graduel des lieux publics prescrit par le premier ministre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de nos employés est une priorité pour la municipalité de Dupuy.

Proposé par Josée Leclerc;
Appuyé par Michel Beaudette;
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Dupuy accepte la soumission de vitrerie Pomerleau Inc. au montant de 540.38\$ pour l'achat de lexan, afin de mettre une vitre protectrice au bureau d'accueil.

Proposition adoptée

066-2020

FERMETURE DU SERVICE DE GARDE ; APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la réouverture des écoles primaires ordonnées par le premier ministre du Québec à partir du 11 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dupuy à effectué un sondage auprès des utilisateurs du service de garde concernant la possibilité de réouverture du service de garde avec les restrictions de santé publique;

CONSIDÉRANT QUE selon le sondage effectué, le nombre d'enfants est insuffisant et que l'éducatrice responsable ne peut, pour des raisons de santé, reprendre son travail au service de garde;

Proposé par Rémi Kelley;
Appuyé par Denise Morin;
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Dupuy maintient la fermeture du service de garde pour le restant de l'année scolaire 2019-2020;

QU' Aucuns frais ne seront chargés aux parents pour la résiliation des contrats.

Proposition adoptée

SUJET TRAITÉ

OUVERTURE DU CAMP D'ÉTÉ 2020; SONDAGE

Le conseil demande à Madame Céleste de procéder à un sondage afin de savoir si la population souhaite l'ouverture du camp de jour cette année.

SUJET TRAITÉ

GYM NATURE ET PARCS; OUVERT À LA POPULATION

Comme indique par le Premier Ministre M. François Legault, les accès au parc seront disponibles à la population tout en respectant les mesures de distanciations sociales imposées.

SUJET TRAITÉ

STUDIO MISE EN FORME; FERMÉ À LA POPULATION

Pour le Studio mise en forme le studio demeure fermé à la population jusqu'à avis contraire.

AFFAIRES DU MAIRE

AFFAIRES NOUVELLES

AFFAIRES DES CONSEILLERS

Michel : il nous fait part que les pompiers volontaires pourront posséder des lumières vertes "flash" sur le haut de leurs véhicules lors des appels d'urgences.

067-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Ronald Lévesque;
Appuyé par Christian Mongrain Thériault;
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée à 20 heures 16.

Proposition adoptée.

Rémi Jean

Rémi Jean
MAIRE

Marie-Josée Céleste

Marie-Josée Céleste
DIRECTRICE GÉNÉRALE